

Annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction englobant le
contrôle interne en matière de rapports financiers du

Conseil de recherches en sciences humaines

pour l'exercice financier 2017-2018 (non audité)

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION.....	1
2. SYSTÈME MINISTÉRIEL DE CONTRÔLE INTERNE EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS	1
2.1 GESTION DES CONTRÔLES INTERNES.....	1
2.2 ENTENTES DE SERVICE RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS.....	3
3. RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS DU CRSH EN 2017-2018	3
4. PLAN D'ACTION DU CRSH.....	4
4.1 PROGRÈS AU COURS DE L'EXERCICE 2017-2018	4
4.2 PLAN D'ACTION POUR LE PROCHAIN EXERCICE ET LES ANNÉES SUBSÉQUENTES	5

1. Introduction

Le présent document donne de l'information sommaire sur les mesures prises par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) pour maintenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF), y compris des renseignements sur la gestion des contrôles internes, les résultats des évaluations et les plans d'action connexes.

Des renseignements détaillés sur les pouvoirs, le mandat et les activités de programme de l'organisme dans le Rapport sur les résultats ministériels de 2017-2018 (qui sera publié à l'automne) et le [Plan ministériel](#) 2017-2018.

2. Système ministériel de contrôle interne en matière de rapports financiers

2.1 Gestion des contrôles internes

Le CRSH reconnaît l'importance du leadership de la haute direction pour s'assurer que les employés de tous les échelons comprennent leur rôle dans le maintien d'un système de CIRF efficace et sont bien outillés pour exercer ces responsabilités efficacement. Le CRSH veille à ce que le risque soit bien géré en mettant en place un environnement de contrôle souple et axé sur le risque propice à l'amélioration continue et à l'innovation. Il a une structure de gouvernance et de reddition de comptes bien établie pour appuyer l'évaluation et la surveillance de son système de contrôle interne. Les rôles et responsabilités s'établissent comme suit :

Président : En qualité d'administrateur des comptes, le président assume la responsabilité des mesures prises pour assurer l'efficacité des systèmes de contrôle interne. Le président du CRSH, qui est également le président du Conseil du CRSH, supervise et dirige le travail et le personnel de l'organisme.

Dirigeant principal des finances (DPF) : Le dirigeant principal des finances, qui relève directement du président, exerce le leadership à l'appui de la coordination, de la cohérence et de l'orientation de la conception et du maintien d'un système de CIRF efficace intégré, ce qui comprend une évaluation annuelle.

Vice-présidents : Le vice-président directeur et les vice-présidents sont chargés du maintien d'un système de contrôle interne efficace dans les programmes et les secteurs dont ils assument la responsabilité et contribuent à l'évaluation des risques et contrôles clés dans leurs domaines de compétence.

Dirigeant principal de l'audit (DPA) : Le dirigeant principal de l'audit, qui relève directement du président, donne une assurance indépendante et objective au moyen d'audits internes périodiques et d'activités de consultation, lesquels sont essentiels aux activités et à l'efficacité de l'organisme en ce qui concerne le CIRF (gestion du risque, contrôles internes et processus de gouvernance).

Conseil du CRSH : Collectivement, le conseil d'administration représente le milieu de la recherche postsecondaire et celui de la recherche et développement en sciences naturelles et en génie dans le secteur privé de même que d'autres groupes d'intervenants du système d'innovation canadien. Ses principales responsabilités consistent à établir la stratégie et les politiques générales du CRSH ainsi qu'à examiner et à évaluer le rendement.

Bureau du Conseil : Le Bureau du Conseil exerce les attributions du Conseil entre ses réunions et fait office de comité de gouvernance, des ressources humaines, de gestion du risque et de surveillance. Il est composé du président, du vice-président élu et d'au moins six autres membres (y compris les présidents respectifs des comités permanents) choisis par le Conseil.

Comités permanents : Les comités permanents conseillent le CRSH sur des politiques et des programmes particuliers et supervisent le travail des comités de sélection. Ils affectent les fonds aux divers éléments de programme et comités de sélection relevant de leur compétence en accord avec les lignes directrices du Conseil et selon leur enveloppe budgétaire.

Dirigeant principal de l'information (DPI) : Le dirigeant principal de l'information est le responsable de l'infrastructure de la technologie de l'information (TI) et des applications de systèmes au sein du CRSH. De plus, il contribue aux évaluations des contrôles généraux de la TI, des systèmes et des applications.

Comité de l'audit externe (CAE) : Le Comité de l'audit externe donne au président des avis sur l'efficacité et l'efficacité de la gestion du risque du CRSH ainsi que sur ses cadres et processus de contrôle interne et de gouvernance. À cette fin, il surveille des secteurs clés de la gestion, du contrôle, de la reddition de comptes et de l'établissement de rapports du CRSH de manière intégrée, systématique et axée sur le risque. Le CAE, qui se réunit trois fois par année, est composé du président, de trois membres externes indépendants et du président du conseil d'administration du CRSH.

Un cadre de gestion des contrôles internes, approuvé par la président et DPF, est en place. Il comprend :

- des structures redditionnelles organisationnelles pour la gestion des contrôles internes à l'appui d'une saine gestion financière, prévoyant notamment les rôles et responsabilités des cadres supérieurs dans leurs domaines de responsabilité en gestion des contrôles;
- des orientations à l'intention des responsables des processus opérationnels concernant les incidences des changements sur les contrôles internes;
- la liste des contrôles clés par processus opérationnel requérant une validation annuelle par les responsables du processus;
- la surveillance et la mise à jour trimestrielle de la gestion des contrôles internes et des résultats des évaluations et des plans d'action à l'intention du président, du DPF, des comités de gestion et du CAE.

L'environnement de contrôle du CRSH comprend également une série de mesures propres à aider les employés à gérer efficacement le risque grâce à une sensibilisation accrue et à une formation adéquate visant à renforcer les compétences et le savoir-faire requis. Les principales mesures sont les suivantes :

- l'orientation concernant les valeurs et l'éthique;
- le Code de conduite du CRSH;
- une solide structure de gouvernance;
- une fonction spécialisée en matière de contrôle interne relevant du DPF;
- la documentation des principaux processus opérationnels et des risques et points de contrôle clés connexes à l'appui de la gestion et de la surveillance de son système de CIRF;

- des ententes de rendement annuelles où sont énoncées clairement les responsabilités en matière de gestion financière;
- une matrice des pouvoirs délégués mise à jour périodiquement;
- une stratégie et un plan de surveillance du CIRF;
- le Profil de risque organisationnel mis à jour annuellement;
- un processus intégré de planification, de gestion du risque et d'établissement de rapports;
- l'élaboration d'un plan d'audit interne triennal axé sur le risque.

2.2 Ententes de service relatives aux états financiers

Le CRSH fait appel à d'autres organisations pour traiter certaines transactions ou fournir de l'information, ce qui influe comme suit sur ses états financiers :

Ententes courantes

- Services publics et Approvisionnement Canada administre de façon centralisée le versement des salaires et des avantages sociaux, une partie de l'approvisionnement en biens et en services conformément à la Délégation de pouvoirs du CRSH et la prestation des services de gestion des locaux;
- Le Secrétariat du Conseil du Trésor communique au CRSH l'information servant au calcul des diverses charges à payer et provisions, comme les indemnités de départ;
- Le ministère de la Justice fournit des conseils et des services juridiques concernant les responsabilités éventuelles du CRSH et les réclamations dont il pourrait faire l'objet dans le cours normal de ses activités.

Ententes particulières

Le CRSH administre des fonds reçus d'autres ministères et organismes fédéraux pour accorder des subventions et des bourses ou verser les paiements connexes en leur nom. Au cours de l'exercice, il a administré 361,5 millions de dollars (comparativement à 322,7 millions en 2016-2017) sous forme de subventions et de bourses. Ces charges ne sont pas indiquées dans l'état des résultats du CRSH, car elles figurent dans les états financiers des ministères ou organismes ayant fourni les fonds.

3. Résultats des évaluations du CRSH en 2017-2018

En 2017-2018, les évaluations des contrôles financiers clés ont été réalisées tel qu'il était prévu dans le programme de surveillance continue axé sur l'analyse des risques et un certain nombre d'améliorations ont été apportées au cadre interne de CIRF, y compris l'outil d'évaluation des risques et le plan cyclique de surveillance continue pour les exercices subséquents.

Les principales conclusions et les ajustements importants découlant des activités d'évaluation de l'exercice en cours sont résumés ci-dessous.

Contrôles clés nouveaux ou modifiés de façon importante : Au cours de l'exercice courant, aucun contrôle clé n'a été modifié de façon importante dans le cadre des processus existants nécessitant une réévaluation et l'efficacité conceptuelle et opérationnelle d'aucun nouveau processus ne devait être mise à l'essai.

Programme de surveillance continue : Comme suite aux mises à jour à la méthode du Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO), le cadre de contrôle interne du CRSH a été ajusté en fonction du cadre du COSO de 2013. De plus, le cadre du CRSH a été examiné, ce qui a mené à des modifications à l'outil d'évaluation des risques et au plan cyclique de surveillance continue pour les exercices subséquents.

Tous les processus opérationnels ont été mis à l'essai tel qu'il était prévu :

- **Rapports financiers – Fin de période**
 - Au total, 27 contrôles clés ont été mis à l'essai. Deux (2) exceptions ont été déterminées, deux (2) possibilités d'amélioration ont été relevées et une (1) lacune en matière de contrôle a été repérée. Ces exceptions et possibilités d'amélioration ont été regroupées en une observation cotée en tant que risque moyen. La lacune en matière de contrôle a été cotée en tant que risque élevé. Un plan d'action de la direction a été mis au point pour chaque lacune, et des précisions ont été fournies au CAE lors de la rencontre de juin 2018. Des procédures compensatoires existent afin d'atténuer l'impact des écarts.
- **Contrôles à l'échelle de l'entité**
 - Soixante (60) contrôles ont fait l'objet d'essais. Six (6) observations ont été faites en ce qui concerne l'environnement de contrôle, les activités de contrôle et l'information et les communications. Les six (6) contrôles pour lesquels des lacunes ont été relevées ont été cotés en tant que risque moyen (2) et risque faible (4). Un plan d'action de la direction a été mis en place et présenté au CAE en juin 2018.
- **Contrôles généraux des technologies de l'information – Portail de recherche 1.0**
 - Efficacité de la conception : Quinze (15) contrôles clés ont été mis à l'essai, 12 (80 %) ont été correctement conçus (aucun écart n'a été relevé).
 - Efficacité opérationnelle : Les lacunes ont été classées dans trois catégories principales de contrôles généraux des TI : gestion de l'accès, gestion du changement et gestion des opérations. Sept (7) écarts ont été déterminés, une (1) possibilité d'amélioration a été relevée et les auditeurs n'ont pu tirer de conclusion à l'égard d'un élément.
 - Un plan d'action de la direction a été élaboré pour chaque lacune, et ce plan a aussi été présenté au CAE en juin 2018.

4. Plan d'action du CRSH

4.1 Progrès au cours de l'exercice 2017-2018

En 2017-2018, le CRSH a terminé le travail lié à son cycle d'évaluation initial et a continué d'apporter des améliorations importantes à ses contrôles financiers clés. Veuillez noter que toutes les lacunes en matière de contrôles généraux des TI relevées au cours des exercices précédents (NAMIS, AMIS, FreeBalance) et la révision des processus opérationnels ont été corrigées en 2017-2018.

4.2 Plan d'action pour le prochain exercice et les années subséquentes

Le plan cyclique de surveillance continue axé sur les risques du CRSH au cours des prochains exercices, fondé sur une validation annuelle des processus et des contrôles à risque élevé et les ajustements connexes, est présenté également dans le tableau suivant. Ce plan sera révisé durant l'exercice 2018-2019 et sera présenté au CAE.

Secteurs de contrôle clés	Cote de risque	Exercice 2018-2019	Exercice 2019-2020	Exercice 2020-2021	Exercice 2021-2022
i) Contrôles au niveau de l'entité	Moyen	Non	Non	Oui	Non
ii) Contrôles généraux de la technologie de l'information					
AMIS	Moyen	Non	Oui	Non	Oui
SIGSB	Moyen	Non	Oui	Non	Oui
FreeBalance	Moyen	Oui	Non	Non	Oui
Portail de recherche	Moyen	Non	Non	Oui	Non
Système de masse salariale	Faible	Oui	Non	Non	Non
iii) Contrôles des processus opérationnels					
Subventions et bourses	Moyen	Oui	Non	Oui	Non
Achats, paiements et comptes créditeurs	Faible	Non	Oui	Non	Non
Rémunération	Moyen	Oui	Non	Oui	Non
Règlements interministériels	Faible	Non	Oui	Non	Non
Rapports financiers : fin de période	Faible	Non	Non	Oui	Non
Rapports financiers : fin d'exercice	Faible	Non	Non	Non	Oui